



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

### PROVINCE DE QUÉBEC

### MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

### MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, tenue le 23 juin 2018 à 10h00 en la salle du Conseil, sise au 47, rue de l'Église, Lac-des-Seize-Îles, lieu ordinaire des séances du conseil et conformément au code municipal, sont présents madame les conseillères Corina Lupu et France Robillard Pariseau, et messieurs les conseillers, David Estall, Claude Pariseau et Michel Roch formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, René Pelletier.

Monsieur Jean-François Albert, Directeur général et secrétaire-trésorier, également présent, agit comme greffier.

Absent : Daniel Filiatrault

### ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2018
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 MAI 2018
4. ADMINISTRATION ET FINANCES
  - 4.1. APPROBATION DES COMPTES
  - 4.2. TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
  - 4.3. DÉPÔT DES ÉTATS DES COMPARATIFS DES REVENUS DÉPENSES
  - 4.4. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-08 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2014-15
  - 4.5. COMPOSITION DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT
  - 4.6. VENTE POUR TAXES, APPROBATION DE LA LISTE DES IMMEUBLES
  - 4.7. INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS À ANNULER
  - 4.8. EMBAUCHE DE AUDREY LAFLAMME
  - 4.9. ACCORD DE LA MUNICIPALITÉ À LA DÉCLARATION DE COMPÉTENCE DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN COMPLEXE SPORTIF
  - 4.10. DÉMISSION DE MAURICE FORGET
  - 4.11. REVENUS DE CLÉ
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 5.1. APPUI À LA MRC LES PAYS-D'EN-HAUT – DEMANDE AU MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR MODIFIER LE SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC LES PAYS-D'EN-HAUT
6. TRANSPORT ET VOIRIE
  - 6.1. PAIEMENT DU PREMIER DÉCOMPTE POUR LES TRAVAUX DU CHEMIN TASSÉ ET RÉALISATION DES TRAVAUX POUR LA PISTE DE MOTONEIGE
  - 6.2. PAIEMENT TRAVAUX DE PAVAGE RUE DE L'ÉGLISE
  - 6.3. RÉFECTION DU PETIT-PONT
7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
8. LOISIRS ET CULTURE
  - 8.1. ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LE GYM ET INSTALLATION D'UNE DOUCHE
  - 8.2. EMBAUCHE D'UN SAUVETEUR POUR LA PLAGE ET OUVERTURE DE LA PLAGE
9. VARIA
10. DOCUMENTS DÉPOSÉS
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. LEVÉE DE LA SÉANCE



No de résolution  
ou annotation  
**2018-06-96**

## Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JUI 2018

Monsieur le maire René Pelletier souhaite la bienvenue et ouvre la séance constatant le quorum à 10h08.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU le projet d'ordre du jour ;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par France Robillard Pariseau et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

### 3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

**2018-06-97**

#### 3.1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 MAI 2018

ATTENDU que les membres ont tous reçu le projet de procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2018 joint à la convocation de la présente séance ;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Michel Roch et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2018 soit et est approuvé tel que rédigé.

### 4. ADMINISTRATION ET FINANCES

**2018-06-98**

#### 4.1. APPROBATION DES COMPTES

ATTENDU le dépôt de la liste des comptes déposée par le secrétaire-trésorier qui certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses au montant total de 559 358,28\$.

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par France Robillard Pariseau et résolu à la majorité :

QUE le conseil approuve et entérine le paiement des comptes suivants :

Type	Période	Total
Dépenses incompressibles	22 mai au 23 juin 2018	55 495,62 \$
Déboursés	22 mai au 23 juin 2018	503 862,66 \$

Madame Corina Lupu demande le vote :

		Oui	Non	Abstention	Absent
René Pelletier	Maire			X	
Michel Roch	District # 1	X			
David Estall	District # 2	X			
Claude Pariseau	District # 3	X			
France Robillard Pariseau	District # 4	X			
Corina Lupu	District # 5		X		
Daniel Filiatrault	District # 6				X

**2018-06-99**

#### 4.2. TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

ATTENDU la volonté à procéder à des transferts budgétaires ;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par David Estall et unanimement résolu de procéder aux transferts budgétaires tel qu'ils apparaissent au tableau ci-dessous :

Poste	Compte	Augmentation	Diminution
Salaire sauveteur	02 70140 141	2 500 \$	
Salaire urbanisme	02 61000 141		2 500 \$
Entr batisse, terrain	02 32000 522	3 054 \$	
Hon. Professionnels expertise	02 32000 410		3 054 \$



No de résolution  
2018-06-100

2018-06-101

2018-06-102

2018-06-103

## Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

### 4.3. DÉPÔT DES ÉTATS DES COMPARATIFS DES REVENUS DÉPENSES

### 4.4. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-08 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2014-15

ATTENDU la volonté du conseil de ne plus encadrer les activités du Comité Consultatif en Environnement par règlement ;

Par conséquent,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Claude Pariseau et unanimement résolu d'adopter le règlement no 2018-08 abrogeant le règlement 2014-14 constituant un comité consultatif en environnement.

### 4.5. COMPOSITION DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

ATTENDU la volonté du conseil de nommer les nouveaux membres du comité consultatif en Environnement ;

Par conséquent,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Claude Pariseau et unanimement résolu de nommer André-Phillipe Hébert, Denis Charlebois, Jean-Louis Courteau, Michel Roch, Claude Pariseau membres du Comité consultatif en Environnement.

Madame Corina Lupu demande le vote :

		Oui	Non	Abstention	Absent
René Pelletier	Maire			X	
Michel Roch	District # 1	X			
David Estall	District # 2		X		
Claude Pariseau	District # 3	X			
France Robillard Pariseau	District # 4	X			
Corina Lupu	District # 5		X		
Daniel Filiatrault	District # 6				X

### 4.6. VENTE POUR TAXES, APPROBATION DE LA LISTE DES IMMEUBLES

ATTENDU que le secrétaire-trésorier soumet au Conseil un état des taxes foncières et autres deniers dus à la corporation en date du 21 juin 2018, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal ;

ATTENDU que le conseil croit opportun d'autoriser le secrétaire-trésorier ou son représentant à enchérir et acquérir certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes ;

Par conséquent,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Michel Roch et unanimement résolu que ledit état soit approuvé par le Conseil et que le secrétaire-trésorier soit enjoint à prendre les procédures requises aux fins de vendre par la MRC des Pays-d'en-Haut tous les immeubles incluent à cette liste.

Il est également proposé d'autoriser le secrétaire-trésorier ou son représentant à enchérir au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 25 septembre 2018 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêt et frais.

### 4.7. INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS À ANNULER

ATTENDU que les difficultés liées au changement de numéro matricule ;

Par conséquent,



No de résolution  
2018-06-104

## Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par David Estall et unanimement résolu d'annuler les intérêts et les pénalités d'un montant total de 16,31 \$ dans le dossier matricule 3083-37-9198.

### 4.8. EMBAUCHE DE AUDREY LAFLAMME

ATTENDU le poste vacant d'inspecteur en bâtiment ;

ATTENDU la candidature de Mme Audrey Laflamme ;

ATTENDU que Mme Laflamme travaille selon un horaire variable à titre d'employé temporaire dont l'entrée en fonction est le 28 mai ;

ATTENDU les conditions négociées pour un tarif horaire de 26\$/heure incluant le 15% de compensation prévu à la convention collective ;

Par conséquent,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Michel Roch et unanimement résolu de procéder à l'embauche de Mme Audrey Laflamme en date du 28 mai à titre d'inspectrice en bâtiment selon les conditions édictées ci-dessus.

2018-06-105

### 4.9. ACCORD DE LA MUNICIPALITÉ À LA DÉCLARATION DE COMPÉTENCE DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN COMPLEXE SPORTIF

ATTENDU la résolution numéro CM-165-06-18, adoptée lors de la séance du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut tenue le 12 juin 2018, annonçant son intention de déclarer sa compétence à l'égard des municipalités locales relativement à la construction et l'exploitation d'un complexe sportif ;

ATTENDU QUE la MRC déclarera sa compétence par règlement lors de la séance du 18 septembre 2018 ;

ATTENDU QUE le projet de complexe sportif sera bénéfique pour l'ensemble de la population de la MRC ;

ATTENDU QUE l'exercice par la MRC de la compétence de construction et d'exploitation d'un complexe sportif ne contrevient pas aux projets futurs de la municipalité dans le domaine des loisirs ;

Par conséquent,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Michel Roch et unanimement résolu que ce conseil donne son accord à l'égard de la déclaration de compétence par la MRC relativement à la construction et l'exploitation d'un complexe sportif.

2018-06-106

### 4.10. DÉMISSION DE MAURICE FORGET

ATTENDU la démission de Maurice Forget reçue en date du 19 juin 2018 ;

Par conséquent,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Claude Pariseau et unanimement résolu d'accepter la démission de M. Maurice Forget et de mandater la direction générale à embaucher un nouvel employé saisonnier à titre de journalier.

Il est également résolu de remercier M. Forget pour ses excellents services et lui souhaite la meilleure des chances dans la poursuite de son parcours professionnel.

2018-06-107

### 4.11. REVENUS DE CLÉ

ATTENDU la résolution #2016-07-925 qui énonce une politique de gestion relative aux revenus de clés pour les débarcadères ;



No de résolution  
ou annotation

2018-06-108

## Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

ATTENDU QU'en vertu de cette résolution le conseil doit affecter les revenus de clé de 2017 suite au dépôt des états financiers audités ;

ATTENDU QUE les revenus de clés pour l'exercice 2017 sont de 900 \$.

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Corina Lupu et unanimement résolu d'affecter le montant de 900 \$ dans le compte Remboursement de clé 59 13000 000.

### 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 5.1. APPUI À LA MRC LES PAYS-D'EN-HAUT – DEMANDE AU MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR MODIFIER LE SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC LES PAYS-D'EN-HAUT

ATTENDU QUE le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Pays-d'en-Haut a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 14 juillet 2005;

ATTENDU QUE la MRC Les Pays-d'en-Haut souhaite apporter des modifications à son schéma révisé dans le but d'actualiser les temps de réponse requis pour atteindre la force de frappe, lesquels ont été recalculés en fonction d'une augmentation du temps de mobilisation des pompiers pour refléter la réalité sur le terrain. Les modifications proposées touchent majoritairement la section 7.3.2 *Couverture de protection optimisée* du schéma révisé;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 30 de la Loi sur la sécurité incendie, toute modification du schéma pour modifier les objectifs de protection doit se faire suivant la même procédure que son élaboration;

ATTENDU QUE la MRC Les Pays-d'en-Haut a produit pour les besoins de la présente demande un dossier argumentaire, lequel fait état des éléments du schéma devant faire l'objet de modifications, et expliquant les motifs conduisant à l'actuelle demande auprès du ministre de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE ces modifications touchent l'ensemble des municipalités parties prenantes au schéma révisé, chacune de celles-ci doit fait parvenir à la MRC une résolution municipale donnant son appui à MRC pour la demande de modification auprès du ministre de la Sécurité publique;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par David Estall et unanimement résolu que la municipalité de Lac-des-Seize-Îles donne son appui à la MRC Les Pays-d'en-Haut pour qu'elle demande au ministre de la Sécurité publique de modifier son schéma révisé en couverture de risques en sécurité incendie, tel que prévu à l'article 30 de la Loi sur la sécurité incendie, pour tenir compte de l'augmentation des temps de réponse des tableaux sur la couverture optimisée qui touchent la municipalité.

### 6. TRANSPORT ET VOIRIE

2018-06-109

#### 6.1. PAIEMENT DU PREMIER DÉCOMPTE POUR LES TRAVAUX DU CHEMIN TASSÉ ET RÉALISATION DES TRAVAUX POUR LA PISTE DE MOTONEIGE

ATTENDU que les travaux de pavage et d'aménagement du chemin Tassé sont en cours de réalisation ;

ATTENDU la facture de Interchantier au montant de 314 985,63\$ pour une partie des travaux réalisés jusqu'à ce jour ;

ATTENDU la recommandation de paiement de André Pilon ing, excluant une retenue contractuelle de 30 440,01 \$ ;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés à la satisfaction de la municipalité ;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Michel Roch et unanimement résolu :



No de résolution  
ou annotation

**2018-06-110**

## Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

De payer la facture 855 de Interchantier inc. au montant de 314 985,63 \$ taxes comprises payable conformément à la résolution 2018-05-75.

D'octroyer le contrat à Interchantier pour réaliser la piste de motoneige conformément à la soumission au coût de 46 902,45 \$ payable conformément à la résolution 2018-05-75.

### 6.2. PAIEMENT TRAVAUX DE PAVAGE RUE DE L'ÉGLISE

ATTENDU que les travaux de pavage et d'aménagement de la rue de l'église sont terminés ;

ATTENDU la recommandation de paiement de André Pilon ing, excluant une retenue contractuelle de 7 654,99 \$ ;

ATTENDU les dépassements de couts au montant total de 9 672,47 \$ attribuables essentiellement à l'augmentation du coût du bitume, du marquage supplémentaire, le réaménagement des espaces gazonnés ainsi que l'augmentation de la grandeur d'un ponceau ;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Claude Pariseau et unanimement résolu :

De payer la facture 17959 de LEGD inc. au montant de 79 211.89 \$ taxes comprises à prendre au surplus affecté Pavage de la rue de l'église ainsi qu'au surplus libre ainsi qu'en y affectant la subvention à recevoir de 20 000 \$ en provenance du programme PAARRM.

**2018-06-111**

### 6.3. RÉFECTION DU PETIT-PONT

ATTENDU que la surface du Petit-Pont est endommagée et qu'il faut remplacer 25 madriers en bois traité ;

ATTENDU la soumission de Rona Dagenais au montant de 2 085,93\$ incluant la livraison ;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par David Estall et unanimement résolu :

De procéder à l'achat des madriers pour la réparation du Petit-Pont selon les paramètres ci-haut mentionnés à prendre au poste budgétaire 02 32000 522 (Entretien bâtisse, terrain et chemins).

## 7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

## 8. LOISIRS ET CULTURE

**2018-06-112**

### 8.1. ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LA SALLE D'ENTRAÎNEMENT ET INSTALLATION D'UNE DOUCHE

ATTENDU le projet d'amélioration de la salle d'entraînement ;

ATTENDU la subvention obtenue du FDT qui totalise 25 000 \$;

ATTENDU que le projet consiste en l'achat d'équipements, l'installation d'une douche et la rénovation du plancher ;

ATTENDU les recherches et les prix obtenus par le comité des loisirs ainsi que leur recommandation d'achat ;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par France Robillard Pariseau et unanimement résolu :  
D'acquérir les équipements suivants :

- Cardiovélo LK700IC au coût de 1 699,99 \$ plus taxes
- Appareil multifonction S700 au coût de 13 200 \$ plus taxes
- Divers équipements pour un montant approximatif total de 2 000 \$



No de résolution  
ou annotation

2018-06-113

## Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

De procéder à l'installation d'une douche au montant maximum de 8 500 \$ plus taxes et mandater la direction générale à obtenir au minimum 2 soumissions pour la réalisation de ces travaux.

D'entériner les correctifs sur le réseau électrique selon la soumission de Mike Latour électricien au montant de 1017,81 \$ plus taxes.

De payer l'ensemble de ces dépenses à partir de la subvention du FDT au montant de 25 000 \$ ainsi qu'à partir des postes budgétaires 03 31020 710 (exerciseurs intérieurs) pour 5 000 \$.

### 8.2. EMBAUCHE D'UN SAUVETEUR POUR LA PLAGE ET OUVERTURE DE LA PLAGE

ATTENDU la volonté du conseil de procéder à l'ouverture de la plage ;

ATTENDU la candidature de Taylor Bourne possédant ses brevets de sauveteur nautique

ATTENDU que Mme Bourne est également motivée pour travailler à titre d'adjointe à l'officier municipal ;

ATTENDU que le poste d'adjointe à l'officier municipal fait l'objet d'une subvention salariale du programme Emploi Canada pour 6\$/heure et que la municipalité doit offrir 15\$/heure.

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par David et unanimement résolu :

De procéder à l'embauche de Taylor Bourne pour les fins de semaines à partir du 30 juin jusqu'au 26 août ainsi que lors des semaines de la construction pour un salaire horaire de 15\$/heure à prendre au poste budgétaire 02 70140 141 (Salaire sauveteur).

De procéder à l'ouverture de la plage selon l'horaire indiqué ci-dessus ainsi que de procéder aux tests de qualité de l'eau en collaboration avec le ministère de l'Environnement selon le programme Environnement Plage.

De procéder à l'acquisition de nouvelles bouées et corde au coût approximatif de 500 \$ à prendre au poste budgétaire 02 70140 522 (parc et plage entretien).

Finalement, de procéder à l'embauche de Taylor Bourne à raison de 3 jours par semaine à partir du 9 juillet jusqu'au 22 août à l'exception des semaines de la construction pour un salaire horaire de 15\$/heure à prendre au poste budgétaire 02 13000 144 (Salaire urbanisme) ainsi qu'avec la subvention d'emploi Canada.

### 9. VARIA

### 10. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- |                                |                                     |
|--------------------------------|-------------------------------------|
| - Règlement 361-2018 MRC       | - Délai dépôt de rôle               |
| - Règlement 360-2018 MRC       | - Dépôt de la convention collective |
| - Élection provinciale         | - CISSS premiers répondants         |
| - Règlement 362-2018 MRC       | - Rapport réseau Biblio             |
| - Procès-verbal RIDR mars 2018 | - Mise en demeure et réponse        |

### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 11h58 IL EST DÛMENT PROPOSÉ par France Robillard Pariseau et unanimement résolu de lever l'assemblée l'ordre du jour étant épuisé.

2018-06-114